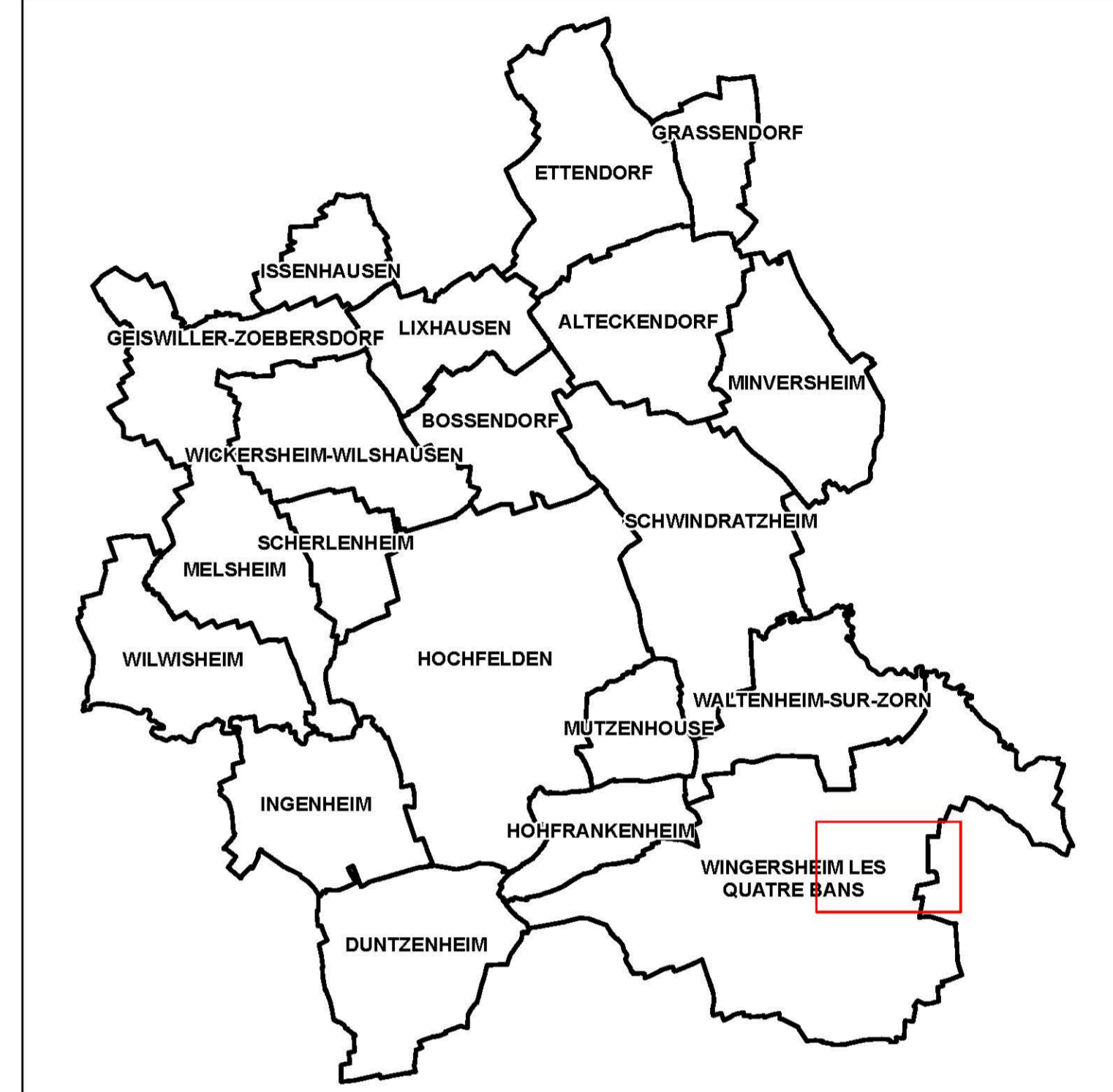


- bâtiment en zone naturelle ou agricole susceptible de changer de destination
- arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- ligne de crête
- risque de coulée d'eau boueuse
- emplacement réservé
- secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation



maître d'ouvrage :
Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

REGLEMENT GRAPHIQUE
 Commune de Wingersheim les Quatre Bans
Wingersheim

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES		
ER	Vocation	Bénéficiaire
WIN01	Création de parc public	Commune de Wingersheim les 4 bans
WIN02	Elargissement de voie (rue des Cerises)	Commune de Wingersheim les 4 bans
WIN03	Elargissement de carrefour (rue de la Victoire)	Commune de Wingersheim les 4 bans
WIN04	Elargissement de voie	Commune de Wingersheim les 4 bans
WIN05	Elargissement de la voie	Commune de Wingersheim les 4 bans
WIN06	Elargissement de voie (rue des Commerçants, 1 m)	Commune de Wingersheim les 4 bans
WIN07	Elargissement de voie (rue de la Fontaine)	Commune de Wingersheim les 4 bans
WIN08	Elargissement de carrefour (2 m)	Commune de Wingersheim les 4 bans
WIN09	Création de voie (6 m)	Commune de Wingersheim les 4 bans
WIN10	Création de voie (6 m)	Commune de Wingersheim les 4 bans
WIN11	Création de voie (7 m)	Commune de Wingersheim les 4 bans
WIN12	Elargissement de voie (rue des Chasseurs, 6 m)	Commune de Wingersheim les 4 bans
WIN13	Elargissement de voie (rue de la Croix et rue Saint Nicolas, 6 m)	Commune de Wingersheim les 4 bans
WIN14	Elargissement de voie (rue des Lys)	Commune de Wingersheim les 4 bans
WIN15	Elargissement de voie (rue du Noyer, 6 m)	Commune de Wingersheim les 4 bans
WIN16	Elargissement de voie (6 m)	Commune de Wingersheim les 4 bans
WIN17	Elargissement de voie (2 m)	Commune de Wingersheim les 4 bans
WIN18	Création de voie	Commune de Wingersheim les 4 bans

MODIFICATION N°1
 ENQUETE PUBLIQUE
 DU 4 AVRIL AU 5 MAI 2022
 Vu pour être annexé à l'arrêté du 15/03/2022,

A Hochfelden
 Le Président
 Bernard FREUND

MODIFICATION N°1

NOTIFICATION
 AUX PERSONNES PUBLIQUES
 ASSOCIEES

